



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 22 MAI 2024**

N° 2024 0050

L'An Deux mille vingt-quatre, le 22 mai à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 15 mai 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Olivier CHENU, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD,

Absents excusés : Gérard RUFFIER LANCHE, Robert LEVY, Xavier BRONNER (pouvoir donné à Arnaud JOLY)

| | |
|-----------------------------|----|
| Nombre en Membres : | 15 |
| En exercice : | 14 |
| Suffrages exprimés : | 12 |
| Votes pour : | 12 |
| Votes contre : | 0 |
| Ne prend pas part au vote : | 0 |

Objet : Contrat de prêt à usage avec Monsieur Sébastien BONNEVIE, GAEC des SAGES

Monsieur Sébastien BONNEVIE a sollicité la commune afin de pouvoir faire paître son troupeau de moutons dans le secteur des Couvercles.

Aussi, il est proposé d'établir une convention de prêt à usage sur les parcelles suivantes : D 959, d'une superficie de 35 840 m², une partie de la parcelle D 958, d'une superficie de 96 030 m² (dont 72 000 m² mis à disposition dans le cadre du prêt à usage) et une partie de la parcelle D 963, d'une superficie de 205 930 m² (dont 150 000 m² mis à disposition dans le cadre du prêt à usage).

Ce prêt sera valable pour la période du 25 mai 2024 au 25 mai 2025.

En contrepartie de ce prêt à usage, Monsieur Bonnevie s'engage à nettoyer le sentier d'accès au Plan du Bouc depuis la Chiserette, ainsi que le sentier d'accès au Plan du Bouc depuis la Gure, après pâture des moutons (au printemps et à l'automne).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- VALIDE la convention de prêt à usage sur un immeuble rural avec Monsieur Sébastien BONNEVIE concernant la jouissance gratuite de parcelles du 25 mai 2024 au 25 mai 2025 au lieu-dit : « Les Couvercles » références cadastrales D 959, d'une superficie de 35 840 m², une partie de la parcelle D 958, d'une superficie de 96 030 m² (dont 72 000 m² mis à disposition dans le cadre du prêt à usage) et une partie de la parcelle D 963, d'une superficie de 205 930 m² (dont 150 000 m² mis à disposition dans le cadre du prêt à usage),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Vincent RUFFIER DES AIMES,
Adjoint**

